

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
26 SEPTEMBRE 2025

Date d'affichage de
convocation
26 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **21**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 6 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Anne DEUDON, Etienne DERYN, Benoît TOULLEC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Slimane MOALLA
Laurence RENARD à Charles RENARD
Roberto DRAPRON à Chrystèle GUILLARD
Eliane GOLLIOT à Frédérique DULAC
Guérigonde HEYER à Yolande GROBON
Isabelle SALOMÉ à Etienne DERYN
Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON
Stéphane BOUCHARD à Benoît TOULLEC

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

6 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

Objet :

**Autorisation donnée à
M. le Maire à signer
l'avenant n°4 au marché
« Exploitation des
installations de
chauffage, Eau chaude
sanitaire, ventilation,
climatisation et gros
entretien
renouvellement et
intéressement aux
économies d'énergies**

CONSIDÉRANT que la Commune de Magny-les-Hameaux a signé un marché public pour ses opérations de maintenance des installations de génie climatique (chauffage et production d'eau chaude sanitaire) de type P1, P2 et P3 avec intéressement aux économies d'énergie, avec la société ENGIE Solutions Business Line Territoires et Services Publics (BL TSP), qui a débuté le 1^{er} octobre 2023,

CONSIDÉRANT que le contrat initial d'approvisionnement en gaz mis en place au début du marché a été conclu pour une durée de 2 ans soit au 30/09/2025. Le prix du gaz du marché initial est indexé sur l'indice PEG MA,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier les conditions tarifaires du P1 suite à la souscription d'un nouveau contrat d'approvisionnement en gaz du 01/10/2025 au 30/09/2027,

VU l'avis de la CAO, en date du 30 septembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : APPROUVE** la conclusion d'un avenant n°4 au marché « Exploitation des installations de chauffage, Eau chaude Sanitaire, ventilation, climatisation et gros entretien renouvellement et intéressement aux économies d'énergies » avec l'entreprise ENGIE Solutions Business Line Territoires et Services Publics (BL TSP) sise 4 rue de l'éclipse à Cergy (95800).
- **Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au marché « Exploitation des installations de chauffage, Eau chaude Sanitaire, ventilation, climatisation et gros entretien renouvellement et intéressement aux économies d'énergies ».

Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **08 OCT. 2025**

Certifiée exécutoire le : **08 OCT. 2025**

Le Maire


B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance


F. DULAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative)